



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 15 FÉVRIER 2017 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur John Judd, maire suppléant et conseiller – district 4
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JOHN JUDD

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Sont absents

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Le maire suppléant, monsieur John Judd, ouvre la séance à 19 h

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2017
201702-016** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2017 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 2017

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 9 février 2017

3.2 Rapport de la directrice générale sur les embauches faites en vertu du Règlement sur les finances (29-2013)

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour l'octroi d'un contrat pour services professionnels d'un consultant en assurances collectives.
- 4.2 Demande de contribution financière de l'agglomération pour le bouclage du réseau cyclable.
- 4.3 Nomination de madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 10 au 26 mars 2017
- 4.4 Mandat à la firme Bélanger Sauvé afin d'obtenir l'annulation d'une vente ou une ordonnance pour exécuter des travaux
- 4.5 Annulation des cartes de crédit de la Ville en circulation et demande d'émission de nouvelles cartes
- 4.6 Déclaration des 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – règlement 66-2017 - Règlement décrétant divers travaux municipaux
- 5.2 Adoption – règlement 65-2017 - Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d'une partie de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
- 5.3 Adoption - règlement 33-2013-5 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 – règlement sur la circulation et le stationnement – afin de modifier le sens de la circulation de certains chemins ainsi que certaines règles de stationnement
- 5.4 Avis de motion – modification du règlement 739 - Règlement sur les nuisances et bon ordre – afin de décréter comme nuisible l'entreposage de matières volatiles

6 CONTRATS

- 6.1 Honoraires supplémentaires dans le cadre du projet TPST -201502-04- Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil – Rénovation et agrandissement du CRÉR à la firme Stantec Experts-Conseils Itée
- 6.2 Octroi du contrat pour le projet TP-ST 2017-03A – Fourniture de mélange de bitumineux
- 6.3 Octroi du contrat pour le projet TP-ST 2017-02A – Fourniture de granulats divers
- 6.4 Octroi du contrat pour le projet TP-ST 2017-01A – Fourniture de béton préparé

7 PERSONNEL

- 7.1 Correction de l'annexe A de la convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de soutien financier de la part du Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2017

201702-017

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013) AU 9 FÉVRIER 2017
201702-018 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 9 février 2017

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES EMBAUCHES FAITES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)
201702-019 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué à l'article 20 du règlement 29-2013, - *Règlement sur les finances*, et ce, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19)

RAPPORT DES SERVICES 4

ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES
201702-020 4.1

Considérant que le mandat octroyé à Mallette actuaires prendra fin le 31 décembre 2017.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement afin de retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente.

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite joindre ce regroupement.

Considérant que, conformément à la loi, l'UMQ procédera à l'hiver 2017 à un appel d'offres public pour octroyer le contrat de services professionnels d'un consultant en assurances collectives.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adhérer au regroupement de l'UMQ pour l'achat regroupé de services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes;

De mandater l'UMQ afin de procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat services professionnels d'un consultant en assurances collectives au nom de la Ville de Montréal-Est;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Montréal-Est s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Montréal-Est s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Montréal-Est s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU CYCLABLE
201702-021 4.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est procédera en 2017 au projet TPST-2016-09 - Reconstruction d'une partie des rues Marien (entre Dorchester et Prince-Albert) et Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivières-des-Prairies / Pointes-aux-Trembles);

Considérant que la Ville de Montréal-Est a transmis à l'agglomération des modifications du tracé cyclable (résolution 201606-153);

Considérant que les travaux d'implantation de la piste cyclable hors chaussée ont été envisagés dans le cadre du projet TPST-2016-09 - Reconstruction d'une partie des rues Marien (entre

Dorchester et Prince-Albert) et Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivières-des-Prairies / Pointes-aux-Trembles) pour une meilleure intégration (aspect de sécurité) et pour une optimisation des investissements dans le cadre des travaux planifiés par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que pour obtenir la participation financière de l'agglomération nous devons transmettre le consentement du Conseil pour lesdits travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De demander une contribution financière de l'agglomération afin de boucler le réseau cyclable pour la section prévue sur l'avenue Marien entre les rues Prince-Albert et Dorchester;

De mandater le directeur des travaux publics et des services techniques pour procéder, au nom de la Ville de Montréal-Est, aux démarches requises auprès de l'agglomération de Montréal afin d'obtenir une contribution financière afin de boucler le réseau cyclable pour la section prévue sur l'avenue Marien entre les rues Prince-Albert et Dorchester, et de l'autoriser à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA, DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 26 MARS 2017

201702-022

4.3

Considérant les vacances prévues de madame Josée Guy, directrice générale, pour la période du 10 au 26 mars 2017 inclusivement;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une personne responsable afin qu'elle agisse à titre de directeur général adjoint durant son absence.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer la directrice des communications, de la culture et de la communauté, madame Francine McKenna, pour exercer les fonctions de directrice générale adjointe pour la période du 10 au 26 mars 2017 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ AFIN D'OBTENIR L'ANNULATION D'UNE VENTE OU UNE ORDONNANCE POUR EXÉCUTER DES TRAVAUX

201702-023

4.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est a vendu le lot 1 251 395 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à monsieur Roberto Sauro en 2012 pour qu'il y construise un bâtiment principal;

Considérant que l'acte comporte une clause résolutoire permettant à la Ville de reprendre cet immeuble;

Considérant qu'une première demande d'exercice de la clause résolutoire a été approuvée en 2014, mais qu'à la suite des démarches du partenaire de monsieur Sauro, il fut décidé de surseoir à cette procédure et d'accorder un nouveau délai pour la réalisation du projet, lequel prenait fin le 31 juillet 2015;

Considérant qu'à la suite de cette demande, un nouveau permis fut délivré pour la construction de bâtiments principaux sur les deux lots créés à partir notamment du lot 1 251 395, soit les lots 5 092 744 et 5 092 745 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (permis no 2015-092 et 2015-093);

Considérant que ce permis a fait l'objet d'une prolongation de 6 mois comme l'autorisait le règlement 712 – *Règlement de régie générale* et qu'il devenait caduc au plus tard le 18 décembre 2016;

Considérant qu'à la suite d'une inspection réalisée par monsieur Carlos Lopez, inspecteur en bâtiment, il appert que les travaux ne sont pas terminés et que de ce fait, les bâtiments qui y sont érigés demeurent inhabitables;

Considérant que le permis est désormais périmé et que, conformément à notre réglementation, il ne peut plus être prolongé;

Considérant qu'outre le recours pour résiliation de l'acte de vente, la Ville peut également entreprendre un recours pour être autorisée à exécuter les travaux aux frais du propriétaire afin de le rendre conforme à nos règlements, et ce, conformément à l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé afin d'obtenir, au nom de la Ville de Montréal-Est, un jugement rétrocedant à la Ville les immeubles connus et désignés comme étant les lots 5 092 744 et 5 092 745 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ou le recours prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* autorisant la Ville de Montréal-Est à compléter les travaux autorisés aux permis 2015-092 et 2015-093 aux frais des propriétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNULATION DES CARTES DE CRÉDIT DE LA VILLE EN CIRCULATION ET DEMANDE D'ÉMISSION DE NOUVELLES CARTES

201702-024

4.5

Considérant que la Ville détient deux cartes de crédit VISA Desjardins pour effectuer certains achats ou des réservations, lorsque requis;

Considérant que lesdites cartes sont au nom de « Carole Michelin – Ville de Montréal-Est » et « Autobus 1 – Ville de Montréal-Est » et que leur date d'expiration est mars 2017;

Considérant qu'après vérification auprès de Visa Desjardins, il est préférable d'annuler les deux cartes présentement en circulation et de faire une demande pour l'émission de nouvelles cartes;

Considérant qu'il serait également souhaitable d'ajouter une carte VISA pour la direction générale;

Considérant qu'il serait également utile d'ajouter une carte MASTER CARD pour la direction des communications, de la culture et de la communauté pour effectuer les achats nécessaires pour les activités menées par cette direction.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'annuler les cartes de crédit VISA Desjardins dont les titulaires sont Carole Michelin – Ville de Montréal-Est et Autobus 1 – Ville de Montréal-Est;

De demander trois cartes de crédit VISA aux noms de :

- « Colleen McCullough – Ville de Montréal-Est »
- « Josée Guy – Ville de Montréal-Est »
- « Approvisionnement – Ville de Montréal-Est »;

De demander une carte de crédit MASTER CARD au nom de « Francine McKenna – Ville de Montréal-Est »;

De mandater la directrice des services administratifs et de l'informatique pour procéder aux démarches requises pour l'application de la présente résolution et de l'autoriser à signer tous les documents utiles au suivi des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION DES 13, 14, 15, 16 ET 17 FÉVRIER 2017 COMME ÉTANT LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

201702-025

4.6

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification des adolescents montréalais après 7 ans d'étude s'élève à près de 60 % comparativement à 76 % sur l'île de Montréal;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus et que les statistiques indiquent qu'un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active,
- vit sept ans de moins qu'un diplômé,
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage,
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale et de connaître des épisodes de dépression;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang),
- les taxes et impôts perçus en moins,
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

Considérant que la réussite des jeunes, ça nous concerne tous et qu'il faut s'en préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est partenaire de Réseau réussite Montréal qui coordonnera du 13 au 17 février l'édition 2017 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation autour de la prévention de l'abandon scolaire, et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés et écoles;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

ADOPTION – RÈGLEMENT 66-2017 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201702-026 5.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 66-2017 – *Règlement décrétant divers travaux municipaux*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – RÈGLEMENT 65-2017 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT) ET D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

201702-027 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 65-2017 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et d'une partie de la rue victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – RÈGLEMENT 33-2013-5 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AFIN DE MODIFIER LE SENS DE LA CIRCULATION DE CERTAINS CHEMINS AINSI QUE CERTAINES RÈGLES DE STATIONNEMENT

201702-028 5.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-5 - *Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement – afin de modifier le sens de la circulation de certains chemins ainsi que certaines règles de stationnement*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 739 – RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE – AFIN DE DÉCRÉTER COMME NUISIBLE L'ENTREPOSAGE DE MATIÈRES VOLATILES

201702-029 5.4

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement décrétant comme nuisible l'entreposage extérieur de matières volatiles.

CONTRATS

6

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TPST -201502-04-SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL – RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU C.R.É.-R. À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

201702-030

6.1

Considérant que la Ville a accordé à la firme Stantec Experts-Conseils Itée le contrat de services professionnels pour le projet TPST-201502-04 – Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil – Rénovation et agrandissement du CRÉR pour un montant de 87 151,05 \$ taxes incluses (résolution 201601-003);

Considérant que, durant la réalisation de ce contrat de services professionnels, diverses conditions de chantier ont occasionné des services supplémentaires de conception, de surveillance ainsi que des services de génie civil tels que détaillés dans la demande de réclamation présentée par la firme Stantec Experts-Conseils Itée, dont :

- Services additionnels de surveillance : ± (13) directives de changement principalement dans la section de la piscine,
- Services additionnels de travaux civils : transformateur du bâtiment,
- Services additionnels en conception et surveillance pour la marquise;

Considérant que ces facteurs étaient inconnus et/ou imprévisibles au moment de la conception et de la publication du devis d'appels d'offres pour services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil – Rénovation et agrandissement du CRÉR;

Considérant qu'après analyse des ajustements des propositions d'honoraires supplémentaires établis à 45 691,07 \$ taxes incluses; ceux-ci sont jugés acceptables selon la recommandation de notre consultant au projet, soit Macogep après la vérification des modalités contractuelles et des livrables nécessaires;

Considérant que les sommes nécessaires au paiement de ces honoraires supplémentaires devront être financées à même le règlement d'emprunt 45-2015 – *Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre Récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant.*

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant de 45 691,07 \$ taxes incluses pour les honoraires supplémentaires à la firme Stantec Experts-Conseils Itée pour le projet TPST -201502-04-Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil – Rénovation et agrandissement du CRÉR, et d'imputer cette dépense au poste d'investissement 22-810-30-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2017-03A – FOURNITURE DE MÉLANGE DE BITUMINEUX

201702-031

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2017-03A – Fourniture de mélange de bitumineux, la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation;

Considérant que deux entreprises ont été invitées et qu'une seule a déposé une soumission, soit le Groupe TNT, pour un montant de 43 460.55 \$, taxes incluses;

Considérant que cette dernière est jugée conforme et respecte le budget 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat, pour le projet TP-ST 2017-03A – Fourniture de mélange bitumineux, à l'entrepriser Groupe TNT pour un montant de 43 460.55 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2017-02A – FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS

201702-032

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2017-02A – Fourniture de granulats divers, la Ville a procédé un appel d'offres public;

Considérant qu'une seule firme a déposé une soumission, soit Lafarge Canada inc., pour un montant de 32 811 \$ taxes incluses;

Considérant que la soumission de Lafarge Canada inc. est conforme et qu'elle respecte le budget 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat, pour le projet TP-ST 2017-02A – Fourniture de granulats divers, à Lafarge Canada inc., pour un montant de 32 811 \$ taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2017-01A – FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ

201702-033 6.4

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2017-01A - Fourniture de béton préparé, et ce, pour l'année 2017;

Considérant que deux (2) fournisseurs ont déposé une offre, soit :

Groupe Arboit inc. pour un montant de : 47 432,94 \$ taxes incluses

Les bétons Longueuil (1982) inc. pour un montant de : 33 681,93 \$ taxes incluses

Considérant qu'une seule soumission est jugée conforme et respecte les budgets prévus pour 2017, soit Les bétons Longueuil (1982) inc., pour un montant de 33 681,93 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2017-01A – Fourniture de béton préparé pour l'année 2017 à Les bétons Longueuil (1982) inc., pour un montant de 33 681,93 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

CORRECTION DE L'ANNEXE A DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

201702-034 7.1

Considérant l'adoption de la convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal par la résolution 201701-014;

Considérant que le titre du tableau a) de l'annexe A aurait dû se lire « Sommaire de la structure salariale à compter du 1^{er} janvier 2016 – Implantation » plutôt que « Sommaire de la structure salariale à compter du 1^{er} janvier 2016 – 2 % »

Il est proposé par madame la conseillère Anne-St-Laurent
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la correction apportée à l'annexe A « Sommaire de la structure salariale par année » de la convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal telle que signée par les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS DE LA MAISON EVELYN OPAL

201702-035 8.1

Considérant que le Comité bénévole des loisirs de la maison Evelyn Opal a été élu par les locataires de la Maison Evelyn Opal;

Considérant que ce don pourra les aider à organiser l'activité « exercices en salle » et l'offrir gratuitement;

Considérant que ce don pourra également les aider à maintenir les activités hebdomadaires et les repas thématiques;

Considérant que toutes les activités organisées tout au long de l'année créent des liens entre les locataires et surtout aide à briser l'isolement auprès de certaines personnes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner la somme de 1 500 \$ au Comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn Opal pour réaliser l'activité « exercice en salle » et les aider à maintenir les activités hebdomadaires et les repas thématiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS	9
---------------	----------

AFFAIRES NOUVELLES	10
---------------------------	-----------

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201702-036

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller

Et résolu

De lever la séance.

Le maire suppléant, monsieur John Judd, déclare la séance levée à 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ